

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 53 (1956)
Heft: 7

Rubrik: Société romande d'apiculture ; Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis aux Présidents des sections

Pour répondre au vœu formulé par l'Assemblée des délégués de voir le fichier central parfaitement en ordre, les Présidents de section sont invités à adresser à notre caissier-administrateur, Monsieur M. Soavi, à Gingins, **d'ici au 1er septembre au plus tard**, la liste complète des membres de leur section et **leur date d'entrée**. Il a été décidé de ne plus délivrer de récompenses aux vétérans dont les fiches ne seront pas complètes.

Le président : P. MEUNIER.

Contrôle du miel

Les comités des sections de la Romande sont invités à organiser le contrôle du miel de leurs membres. A cet effet, ils voudront bien demander à temps au chef du contrôle les formulaires nécessaires (bulletins de contrôle et listes récapitulatives). Lors de la commande du matériel il est nécessaire d'indiquer le nombre de bulletins et de listes désirés. Il est recommandé aux sections d'avoir un petit stock de ce matériel en réserve. Le règlement du contrôle a paru dans notre Journal (n° de mars 1952). Des tirages à part de ce règlement sont à la disposition des sections, il suffit de les demander (gratuit). Le matériel, les cartes de contrôle et les étiquettes sont envoyés contre remboursement. Il ne sera toutefois pas envoyé de rembours inférieur à 1 franc.

Il est rappelé que l'emploi de l'étiquette officielle « SAR » est obligatoire. Lors de la commande des étiquettes il est indispensable de préciser s'il s'agit de l'étiquette n° 1 (8×33 cm.) ou de l'étiquette n° 2 ($5,8 \times 21,3$ cm.). Le prix est de 8 ct. la pièce.

Le miel doit être contrôlé de suite après la récolte.

*Le chef du contrôle : Jos. DIETRICH
Rue Grimoux 12, Fribourg.*



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour juillet 1956

Le temps passe ; dans quelques jours, le solstice d'été sera là, les jours vont diminuer et mises à part quelques rares journées, nous n'avons pas encore joui d'un temps vraiment beau et chaud. Les

nuits sont encore très fraîches et la neige est même tombée la semaine dernière jusqu'à huit cents mètres, mettant dans de cruels embarras les amodiateurs qui avaient déjà conduit leurs troupeaux dans les pâturages. Saint Médard nous a apporté une journée froide, au ciel plombé, au cours de laquelle les averses se sont succédées avec une belle régularité. Heureusement que Saint Barnabé, s'il n'a pas fait perler la sueur à nos fronts, nous a gratifié d'une journée calme et sans pluie. Soyons donc optimistes et espérons que le temps nous sera bientôt plus clément qu'il ne l'a été jusqu'ici.

Les nouvelles des ruchers sont fort diverses. De certaines régions les apiculteurs nous annoncent des hausses pleines, voire des doubles hausses alors que dans d'autres contrées, les ruches sont encore si faibles que leur population n'occupe pas les hausses et que la récolte est par conséquent nulle. On peut même observer à quelques trous de vol des nymphes de faux-bourdons, ce qui n'est pas précisément un signe d'abondance.

Les pertes de colonies ont été très nombreuses ce printemps. Dans certains ruchers, elles ont tourné à la catastrophe. Il nous a été signalé des pertes de trente colonies sur trente, de quarante-quatre sur quarante cinq. Le noséma est sans aucun doute la cause de telles hécatombes. Ne devrait-on pas, dans nos ruchers, nous préoccuper davantage de cette maladie qui, certaines années, cause des dégâts beaucoup plus importants que l'acariose. Seules quelques régions de la Suisse romande ont des caisses d'assurance spéciales indemnisanit les pertes causées par le noséma. Ne pourrait-on pas arriver à incorporer cette maladie insidieuse, extrêmement meurrière, qui mine et anéantit les colonies, et dont les ravages sont souvent plus désastreux que ceux causés par les loques et acariose réunies, dans nos lois sanitaires ? Le sujet vaudrait, nous semble-t-il, la peine d'être étudié sérieusement.

Les essaims, vu la faiblesse des ruchées, ont été plutôt rares, mais très recherchés.

Le mois de juillet est déjà de ceux qui président à la préparation d'un bon hivernage et d'un développement normal au printemps suivant. Souches et essaims feront l'objet d'une visite complète des rayons du corps de ruche. Il importe avant tout de se rendre compte de la présence et surtout de la valeur de la reine. Après l'extraction, les provisions de réserve sont aussi à contrôler car, si les apports de nectar sont maigres ou nuls pendant ce mois, leur absence provoquera pour le moins un arrêt de ponte ; toute une génération de jeunes abeilles qui devraient former la population d'hiver sera absente et le résultat de la future campagne s'en ressentira.

Les hausses ayant été placées plus tardivement que de coutume cette année ou n'ayant pas été occupées, les abeilles ont pu garnir, s'il y avait récolte, les rayons du corps de ruche. Certains collègues pourraient être tentés de les extraire, puis de remplacer ce bon miel par du sirop de sucre. Souvenez-vous, mon cher débutant, que tout

le miel entreposé dans le corps de ruche des Dadant appartient aux abeilles et que l'apiculteur sérieux et conscient n'y touche jamais. Il faut du miel comme nourriture à nos abeilles pour les maintenir saines, résistantes, vigoureuses, et non pas du sirop de sucre qui est et restera toujours, quelle qu'en soit la préparation, un pis aller. En extrayant des rayons du corps de ruche, on diminue la vitalité de nos avettes, ruine leur santé et crée un terrain propice aux loques et surtout au noséma. Ne remarque-t-on pas en effet que chaque année où la nosémose sévit, elle disparaît, quand elle est bénigne, dès qu'il y a des apports de nectar et que les abeilles peuvent vivre sur du miel frais.

En juillet, il est encore temps de remplacer les reines déficientes, celles qui ne vous ont pas donné entière satisfaction ; le développement de la colonie était trop lent ou trop tardif au printemps, la ponte insuffisante en cours de saison. Mon cher débutant, pour l'introduction de la nouvelle majesté, suivez à la lettre les indications qui vous seront données par votre fournisseur. N'oubliez pas de rétrécir le trou de vol, ne stimulez que le soir et par petites quantités qui puissent être absorbées en entier pendant la nuit. Et surtout, sachez calmer votre curiosité, votre impatience ; attendez huit à dix jours avant de contrôler la ponte ; contentez-vous de trouver des œufs et ne vous obstinez pas à vouloir à tout prix contempler la nouvelle majesté. Vous signeriez très probablement son arrêt de mort. Continuez à stimuler afin de provoquer la naissance de très nombreuses jeunes abeilles. C'est de l'ampleur de cette nouvelle génération que dépendra la vitalité de vos colonies au printemps prochain. Dans toutes les régions où il n'y a pas de deuxième récolte en juillet, où les apports sont nuls il est nécessaire de stimuler dès le milieu du mois pour maintenir les reines en ponte.

Juillet vous permettra aussi, si vous en avez, d'extraire le miel.

Avant ce prélèvement, il y a quelques précautions à prendre, surtout s'il n'y a plus de récolte : rétrécir les trous de vol, travailler avec rapidité, ne rendre les rayons à lécher que le soir, après les avoir légèrement humectés avec de l'eau fraîche et surtout ne rien laisser traîner d'emmellié au rucher ou dans ses abords. Les butineuses inactives sont aux aguets et un pillage en règle est plus vite organisé qu'arrêté. Inutile de vous recommander de donner tous vos soins au miel que vous aurez extrait. Inscrivez-vous pour le contrôle et surtout commandez une série des jolies étiquettes de la Romande pour orner les boîtes ou bocaux que vous destinez à la vente. La présentation d'une marchandise attire ou repousse le chaland. Faisons tout pour que l'acheteur ne puisse résister à l'envie d'emporter sa provision de miel.

Pendant les quelques journées chaudes du début de juin, la miellée avait fait son apparition sur diverses essences : tilleul, chêne, noisetier, thuya étaient assidûment visités par nos avettes. Puis la pluie,

une température très basse et des nuits fraîches ont arrêté ces exsudations. Si le chaud pouvait enfin nous revenir, elles pourraient reprendre et il serait encore possible que la forêt nous réserve une seconde récolte qui serait certes la bienvenue.

Nous vous souhaitons donc à tous, chers collègues, une deuxième récolte abondante pour que les bidons, depuis si longtemps inutilisés, trouvent de nouveau leur emploi.

Gingins, ce 18 juin 1956.

M. SOAVI.



DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

Rapport sur l'activité de la section «Apiculture» du Liebefeld

tiré du « Landwirtschaftlichen Jahrbuch der Schweiz » 1955

Traduit par P. Zimmermann (suite)

G. Empoisonnement chez l'abeille (suite)

Indépendamment des empoisonnements d'abeilles causés par les traitements antiparasitaires, notre section eut à s'occuper de quelques cas d'empoisonnement provoqués par l'emploi de bandes ou de tablettes fumigènes à base d'Hexa pour lutter contre la fausse-teigne et les fourmis. Des expériences montrèrent que la couche d'Hexa qui se dépose sur la cire et le bois des cadres reste longtemps active et peut être la cause, même après plusieurs années, d'empoisonnement d'abeilles.

Enfin dernièrement est apparu un nouveau type d'empoisonnement par les fumées industrielles. Au cours de ces trois dernières années des dommages importants ont été causés aux cultures, aux forêts, aux animaux sauvages et domestiques, aux abeilles, dans les environs de Rheinfelden sur territoire suisse et allemand (*Bovay 1954, Gisiger 1954, Maurizio 1955*). Une analyse des abeilles faite en commun avec le laboratoire de Zurich révéla la présence d'une quantité de fluor (5 à 112 mgr. de fluor par 100 gr. d'abeilles), ce qui représente de 6 à 33 μ par abeille. Comme la dose mortelle de fluor est de 4 à 5 mgr. par abeille et que dans le corps d'abeilles provenant d'autres régions de la Suisse on ne trouva que 0 à 0,75 mgr. de fluor, on put tirer la conclusion que les dommages causés aux abeilles de la région de Rheinfelden étaient dus au fluor contenu dans les gaz évacués par l'usine d'aluminium. Cette conception se trouva être confirmée par l'apparition de phénomènes semblables dans deux ruchers situés dans le voisinage de la fabrique d'aluminium de Chip-